

La cotisation

C'est la **cotisation** versée par les **adhérents** qui permet au mouvement de remplir sa mission. Son **montant doit être déterminé en conseil d'administration**, et sa raison d'être **expliquée aux parents**.

Raison d'être de la cotisation

Les **parents d'élèves adhèrent à l'association de parents d'élèves de l'établissement scolaire** dans lequel est scolarisé leur enfant. Cette association fait partie d'un **mouvement national**, dont elle partage le **projet**, et qui met en œuvre des actions aux niveaux **départemental, académique et national** pour répondre à sa mission. La **cotisation** demandée aux parents doit donc permettre de **financer les actions menées à ces différents échelons**, et marque leur **adhésion au mouvement**.

Fixation du montant de la cotisation

Chaque année, **au cours du premier trimestre de l'année civile, le conseil d'administration de l'Apel d'établissement doit déterminer le montant de la cotisation** demandée aux parents **pour l'année scolaire suivante**. Ce montant doit permettre de **financer les actions** menées par l'Apel **dans l'établissement** et intégrer la cotisation **demandée par l'Apel départementale**.

Présentation et explication du montant de la cotisation

Lors de l'**assemblée générale de rentrée**, il faut **expliquer aux parents à quoi sert leur cotisation, et ce qui en justifie le montant** (une première présentation leur aura normalement déjà été adressée avec le dossier d'inscription de leur enfant). Pour l'expliquer, il faut tout d'abord leur rappeler qu'en adhérant à l'association de leur établissement, ils **adhèrent, de fait, à un mouvement national** qui a pour objectif de **permettre à chaque parent d'élève d'exercer sa mission de premier éducateur de ses enfants au sein de la famille, de l'école et dans la société**.

Pour remplir cette mission, l'Apel met en œuvre toute une série d'actions, au sein de l'établissement, mais aussi au niveau départemental, académique et national : **défense de la liberté de choix de l'école, participation au débat éducatif, représentation des parents d'élèves au sein de l'Enseignement catholique, participation à l'animation des établissements et aide financière, aide concrète aux familles**.

Vous trouverez ci-dessous un **argumentaire** à télécharger pour vous aider à présenter la cotisation aux parents lors de l'assemblée générale. Il convient de **l'enrichir avec des exemples concrets** d'actions mises en place localement (dans l'établissement, au niveau départemental, etc.).

Des services concrets pour les parents

Parmi les services offerts aux parents adhérents par le mouvement des Apel :

- le magazine Famille & éducation, bimestriel d'information éducative et scolaire
- le site internet www.apel.fr
- la plateforme téléphonique Apel service (01 46 90 09 60), qui met à l'écoute des parents des spécialistes des questions éducatives et scolaires
- un accueil gratuit et personnalisé par le Service d'information et de conseil aux familles académique ou départemental, pour répondre aux questions des parents sur les études, les professions, le choix d'établissement, l'accompagnement des élèves en situation de handicap ...

Documents à télécharger

- [Présenter la cotisation aux parents de l'établissement \(maj sept 2018\)](#) - 157 Ko - DOC
- [Dépliant parents "Tous mobilisés pour l'avenir de nos enfants"](#) - 1.6 Mo - PDF